

**2017-06-05**

Séance ordinaire  
5 juin 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 5 juin 2017 à 20 heures à laquelle sont présents M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, Jimmy Talon, et les conseillères M<sup>mes</sup> Pauline Joncas et Chantal Côté. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, secrétaire-trésorière, est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 et de la séance extraordinaire du 8 mai 2017;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités :**
  - a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 17 mai 2017;**
- 7. Affaires nouvelles :**
  - a) Autorisation pour la présence de pompiers et d'un camion incendie pour le feu de la Saint-Jean-Baptiste;
  - b) Autorisation de fermeture d'une partie de la rue Jacob par l'activité « Fresques dans la rue »;
  - c) Projet de loi no 122, demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017;
  - d) Ratification de signature avec la Fabrique pour le protocole d'entente pour l'utilisation publique estivale d'immeubles cités (presbytère, grange à dîme et terrain);
  - e) Appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif, travaux de réfection de la route du Souvenir et le chemin Vincelotte.
- 8. Affaires commencées :**
  - a) Engagement du personnel estival 2017;
  - b) Modification de la résolution numéro 2017-02-06;
  - c) Remplacement d'une ressource pour les services professionnels avec la firme Beaudoin Hurens pour la mise aux normes de l'eau potable.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions générales;**
- 11. Levée de la séance.**

**1. Ouverture de la séance**

M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

**2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron  
M. Pierre Martineau, siège # 1  
M. Jonathan Daigle, siège # 2  
M<sup>me</sup> Pauline Joncas, siège # 3  
M. Gaétan Bélanger, siège # 4  
M. Jimmy Talon, siège #5  
M<sup>me</sup> Chantal Côté, siège # 6

**2017-06-01**

Adoption de l'ordre du jour

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2017-06-02**

Adoption des procès-verbaux

**4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 et de la séance extraordinaire du 8 mai 2017**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 et de la séance extraordinaire du 8 mai 2017, après avoir été lus par chacun des conseillers, soient acceptés tels que rédigés.

**2017-06-03**

Ratification des comptes

**5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C1700184 au numéro C1700240 inclusivement, les paiements Accès D du numéro L1700054 au numéro L1700066, les dépôts directs du numéro P1700173 au numéro P1700219 pour la somme de 350 647,64 \$ et les salaires pour une somme de 48 919,44 \$ totalisant ainsi 399 567,08 \$.

Rapport du CCU  
17 mai 2017

**6. Rapport des comités**

**a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 17 mai 2017**

M<sup>me</sup> Chantal Côté fait un bref résumé de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 17 mai 2017.

**2017-06-04**

Autorisation feu de la Saint-Jean-Baptiste

**7. Affaires nouvelles**

**a) Autorisation pour la présence de pompiers et d'un camion incendie pour le feu de la Saint-Jean-Baptiste**

**CONSIDÉRANT QUE** le feu de la Saint-Jean-Baptiste aura lieu en soirée au parc municipal Optimiste le 23 juin prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité est organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste et le Service des loisirs;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la présence de pompiers et d'un véhicule incendie lors du feu de la Saint-Jean-Baptiste qui aura lieu le 23 juin prochain au parc municipal Optimiste. Le directeur incendie validera les besoins en effectif, équipement et les heures de présence. De plus, le comité organisateur devra faire la demande de permis de feu auprès de l'officier responsable.

**2017-06-05**

Autorisation fermeture  
de rue « fresques dans la  
rue » 23 juillet 2017

**b) Autorisation de fermeture d'une partie de la rue Jacob pour  
l'activité « Fresques dans la rue »**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité du patrimoine bâti organise une activité au cœur du village le 23 juillet prochain dans la cours du presbytère et sur une portion de la rue Jacob;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière nécessite la fermeture d'une partie de la rue puisqu'il y aura la réalisation de fresques sur la chaussée;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Jimmy Talon

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'autoriser le 23 juillet prochain la fermeture d'une partie de la rue Jacob à proximité du presbytère et de l'église. Cette activité « Fresques dans la rue » est organisée par le comité du patrimoine bâti. En cas de pluie, l'activité sera annulée. De plus, les organisateurs ne devront pas faire de marquage à la peinture permanente sur le pavage asphalté.

**2017-06-06**

Projet de loi 122

**c) Projet de loi no 122, demande d'adoption du projet de loi  
avant les élections municipales du 5 novembre 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**CONSIDÉRANT QU'** avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**CONSIDÉRANT QUE** les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jimmy Talon

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**DE DEMANDER** aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

**DE DEMANDER** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

**2017-06-07**

Protocole entente avec la Fabrique utilisation publique estivale 2017

**d) Ratification de signature avec la Fabrique pour le protocole d'entente pour l'utilisation publique estivale d'immeubles cités (presbytère, grange à dîme et terrain)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique de la paroisse de Saint-Ignace est propriétaire d'un ensemble d'immeubles à vocation religieuse, situé au cœur du village, comprenant l'église, le presbytère et la grange à dîme;

**CONSIDÉRANT QUE** ces immeubles représentent un intérêt patrimonial pour leur valeur historique et architecturale;

**CONSIDÉRANT QUE** le site a été identifié dans un ensemble ayant une valeur patrimoniale comme un noyau institutionnel villageois, qu'il est cité par la Municipalité et reconnu par le Ministère des Communications et de la Culture du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la baisse de la pratique religieuse cause une baisse généralisée des revenus pour les Fabriques au Québec et que l'annonce du tournant missionnaire, par le Diocèse Ste-Anne, obligent la Fabrique de la paroisse de Saint-Ignace à reconsidérer les besoins utiles de l'ensemble de ces immeubles pour réaliser sa mission;

<b>CONSIDÉRANT QU'</b>	à la suite de ces constats, la Fabrique de la paroisse de Saint-Ignace a annoncé son intention de chercher une nouvelle utilisation pour le presbytère, la grange à dîme et le terrain attenant ci-après appelés <i>2 immeubles</i> et/ou de s'en départir, le cas échéant;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la Municipalité, appuyée par un groupe de citoyens, a entamé une démarche pour rechercher une nouvelle utilisation pour ces <i>2 immeubles</i> ;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la démarche de ce groupe de travail (regroupement de citoyens) vise essentiellement à identifier un nouvel usage permettant l'atteinte de 3 objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier un projet viable qui serait accepté par la population;</li> <li>• Conserver et préserver la qualité patrimoniale des <i>2 immeubles</i>;</li> <li>• Permettre à la population de se réappropriier les <i>2 immeubles</i>, par cette nouvelle utilisation.</li> </ul>
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le regroupement de citoyens a proposé de réaliser des activités estivales d'animation 2 fois par semaine, entre le 24 juin et le 4 septembre 2017, ci-après appelé <i>période</i> , sur le site de ces <i>2 immeubles</i> pour valider l'intérêt de la population à se réappropriier les immeubles dans le but de les préserver et de les conserver pour un usage culturel, social et/ou communautaire;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le projet cadre bien avec l'obligation de la Fabrique d'obtenir préalablement l'appui de la population pour tout changement d'usage et/ou pour la vente de ces immeubles;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le projet s'intègre également dans une approche proactive, en vue d'obtenir les autorisations nécessaires prévues dans le cadre de la réglementation d'urbanisme et/ou du règlement de citation de la Municipalité, avant tout changement d'usage, de propriété et/ou pour toute modification d'un immeuble cité et/ou d'un immeuble situé dans une zone patrimoniale identifiée dans la réglementation d'urbanisme;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

## ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De ratifier la signature du protocole d'entente entre la Municipalité de Cap-Saint-Ignace et la Fabrique de la paroisse de Saint-Ignace. Ce dernier a été signé par les représentantes de la Municipalité M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse et M<sup>me</sup> Sophie Boucher, directrice générale.

**2017-06-08**

Appel d'offres services professionnels contrôle qualitatif rte du Souvenir et chemin Vincelotte

- e) **Appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif, travaux de réfection de la route du Souvenir et le chemin Vincelotte**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire demander des soumissions sur invitation pour les services professionnels concernant le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte;

**CONSIDÉRANT QUE** les estimations préliminaires pour ces travaux sont supérieures à 25 000 \$ et inférieures à 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de soumissions seront adressées aux soumissionnaires sélectionnés en caucus;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jimmy Talon

## ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise la directrice générale, M<sup>me</sup> Sophie Boucher, à demander des soumissions aux soumissionnaires sélectionnés pour les services professionnels concernant le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection de la route du Souvenir et le chemin Vincelotte. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

## 8. Affaires commencées

**2017-06-09**

Engagement du personnel estival 2017

- a) **Engagement du personnel estival 2017**

**ATTENDU QU'** à chaque année, la Municipalité de Cap-Saint-Ignace engage des ressources humaines saisonnières afin de combler les postes au terrain de jeux, de sauveteurs à la piscine et d'un responsable au bar laitier;

**ATTENDU QUE**

suite à la parution d'offres d'emploi dans le journal *Le Vaillant*, des CV ont été déposés à nos bureaux et une sélection a été effectuée afin de combler adéquatement les emplois disponibles;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager le personnel suivant pour les emplois d'été 2017 :

**Animateurs(trices) du terrain de jeux**

- Joséanne Castonguay-Mercier
- William Chamberland
- Catherine Coulombe
- Alexandre Gagnon
- Émilie Gaudreau
- Esther Gaudreau
- Nadia Guillemette
- Laurence Guimont
- Ellen Levac
- Alice Normand

**Sauveteurs piscine municipale**

- Maude Levasseur
- Justine Létourneau

Pour le reste du personnel, celui-ci sera engagé au fur et à mesure et le tout sera ratifié lors d'une prochaine séance du Conseil. Ces démarches seront faites en collaboration avec le ou les conseillers du comité des ressources humaines et les responsables de service concernés.

**2017-06-10**

Modification de la  
résolution 2017-02-06

**b) Modification de la résolution 2017-02-06**

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier la résolution 2017-02-06 en ce qui concerne le prix de vente des terrains. Le prix de vente est fixé à 0,28 \$/pi<sup>2</sup> (1<sup>er</sup> paragraphe de la décision). De plus, le Conseil a statué sur le fait que ce ne sera pas un système de traitement collectif des eaux usées mais des systèmes de traitement individuels aux frais des propriétaires.

2017-06-11

Remplacement de  
ressource

c) **Remplacement d'une ressource pour les services professionnels avec la firme Beaudoin Hurens pour la mise aux normes de l'eau potable**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Beaudoin Hurens nous a proposé de remplacer une ressource dans le cadre du mandat pour les plans et devis de la mise aux normes de l'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 1.7 du devis pour les services professionnels prévoit une telle modification;

**CONSIDÉRANT QUE** Beaudoin Hurens nous a présenté une ressource équivalente;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSSILLERS AYANT VOTÉS SUR CETTE RÉOLUTION**

De ratifier l'acceptation des modifications proposées par Beaudoin Hurens dans le cadre du mandat pour les services professionnels des plans et devis et la surveillance pour la mise aux normes de l'eau potable.

M<sup>me</sup> Chantal Côté s'abstient de voter sur cette résolution.

**8. Informations générales**

M<sup>me</sup> la mairesse informe les gens de différents dossiers.

**9. Période de questions générales**

M<sup>me</sup> la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

2017-06-12

Levée de la  
séance

**10. Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par la conseillère Chantal Côté, que la séance soit levée à 20 h 35.

Sophie Boucher  
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron  
Mairesse



